

CSCP n° 24393 du 11 JUILLET 1975

24.393- II Juillet 1975 :

Les termes du décret N° 54-756 du 20 Juillet 1954 ne sauraient faire échec au droit que le pensionné tient de l'article L.12 de se réclamer de la législation antérieure plus favorable.

Par suite, en vertu de la législation antérieure au décret susvisé du 20 Juillet 1954, l'aphasie, associée à une hémiplégie, peut être rémunérée sous forme de majoration.